

ADMINISTRATION ET PUBLI-
 Abonnement payable d'a-
 vance.
 Canada—Excepté cité
 de Québec..... 75c.
 Cité de Québec et pays
 étrangers..... 1.50
 Tarif des annonces 10c. la ligne
 Annonces classifiées le. du mot
 minimum .50 sous.
 Pour abonnement et annon-
 ces écrire au "Bulletin de la
 Ferme", 111 Côte de la Mon-
 tagne, (édifice Morin) Québec
 Casier postal 129—Télép. 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111
 QUÉBEC

RÉDACTION ET
 COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
 intérêts de la ferme et du foyer
 rural.
 Elle est rédigée par un com-
 ité de techniciens et de prati-
 ciens agricoles, assistés de colla-
 borateurs occasionnels et de
 correspondants de diverses ins-
 titutions agricoles. Toute col-
 laboration est sujette au con-
 trôle du directeur.
 Les correspondances concer-
 nant la rédaction doit s'adres-
 ser au Directeur du "Bulletin
 de la Ferme", Casier postal 129,
 Haute-Ville, Québec.

Volume XII

QUÉBEC, LE 5 JUIN 1924

Numéro 23

Page de la Coopérative Fédérée de Québec

Qui sommes-nous ?

D'où venons-nous ? Ou allons-nous ?

I

Si nous devons parler des esprits ou des mondes, les questions ci-dessus nous entraîneraient loin. Heureusement pour nos lecteurs et pour nous-même, nous voulons seulement causer coopération.

Qui sommes nous, considérés comme membres d'une coopérative locale ou de la Coopérative Fédérée?

Nous sommes des personnes réunies en une organisation—ou plusieurs organisations affiliées—pour protéger nos intérêts économiques.

Le principe fondamental de l'organisme dans lequel nous sommes incorporés, est: **A chacun selon sa part de travail coopératif.** Nous gagnons sur nos ventes, nous économisons sur nos achats, nous recevons des dividendes, non en proportion du capital que nous apportons dans l'entreprise, mais en proportion de notre chiffre d'affaires fait avec la société.

Comme conséquence de ce principe, la coopérative a tout intérêt à n'envisager chez son membre—individu ou société—que l'homme ou l'organisation au point de vue de ses activités économiques seulement.

Voilà une première base d'entente que nous ferions bien de ne jamais perdre de vue. Dans le domaine de la Coopération agricole, tout cultivateur si petit soit-il, qui a besoin d'acheter et qui a des produits à vendre, est un coopérateur en puissance. Mais il y a plus. Le consommateur est aussi un coopérateur en puissance. Les besoins et les offres de services ne sont-ils pas communs à tous les hommes ?

Or, il suit de ce qui précède:

1o Que le membre d'une coopérative, par son action essentielle-ment productrice, par son rôle de répartiteur équitable des richesses, laisse loin derrière lui l'actionnaire de la compagnie. Celui-ci en effet non seulement ne produit rien par son propre travail, mais retire trop souvent plus que la part qui lui serait justement raisonnable de retirer (intérêt de son argent). D'où, déséquilibre économique, dont chacun de nous, surtout les cultivateurs, connaissons assez les effets.

2o Que le membre d'une coopérative pris comme tel, ne peut pas non plus être assimilé au membre d'un syndicat professionnel par exemple, ou de tout autre mouvement d'opinion ou politique quelconque. Ce serait restreindre du coup, le véritable champs d'action de la coopérative. Ce serait lui donner une orientation pour laquelle elle n'est ni préparée, ni capable généralement d'en retirer des fruits durables. Loin de nous la pensée de laisser entendre, que le cultivateur, membre d'une coopérative, ne doit pas prendre une part active dans la formation d'un syndicat professionnel pour protéger la classe à laquelle il appartient. Au contraire, le coopératisme et le syndicalisme vont le plus souvent de pair. Ce sont des organisations qui peuvent se compléter sans cependant se confondre. Loin de nous aussi l'idée d'empêcher les coopérateurs d'avoir des opinions—nous n'y réussissons jamais d'ailleurs—et de les faire valoir. Ce que nous voulons dire, ce que nous ne craignons pas d'affirmer, suivant la doctrine de nos auteurs les plus autorisés, c'est que nos coopératives ou nos coopérateurs ne doivent pas, comme coopératives ou comme coopérateurs faire des actes de syndicalisme, de politique, etc.

Des coopérateurs, des coopératives, existant pour l'idée Coopérative et susceptibles de faire tache d'huile, dans tous les domaines comme dans toutes les classes, voilà ce que nous sommes avant tout, ni plus, ni moins.

Nous verrons dans deux articles subséquents, d'où nous venons et où nous allons.

J.-B.C.

Justice nous est rendue

Un journal anglais de Montréal, citant une entrevue de M. Gustave Francq, arrivé récemment d'Europe, dit, en substance, ceci:

"En Belgique, les acheteurs de beurre, de fromage et autres produits de cette province, sont très favorablement impres-

sionnés de la façon dont ces produits sont emballés pour l'exportation."

On fait remarquer, ensuite, "que la Province de Québec donne là un bel exemple, lequel mérite d'être suivi, notamment pour ce qui concerne l'emballage des produits laitiers."

Nous voyons que le travail de la Coopérative, pour améliorer l'emballage de nos produits laitiers, n'a pas tardé à être apprécié par les marchés étrangers.



M. G. Brochu

Omis mais non oublié

Par un concours de circonstances bien involontaire, nous avons omis de mentionner, dans notre Bulletin du 22 mai, le nom de M. Gérard Brochu, fabricant de Ste-Emélie-de-Lotbinière, comme gagnant d'un prix de \$40.00 pour le concours de fabrication de beurre pasteurisé, année 1923.

Nous sommes heureux de reconnaître (photo ci-contre), que M. Brochu avait droit à la place que nous lui désignons, auprès de ses confrères-fabricants du comté de Lotbinière, auxquels il a été décerné des prix par la Coopérative.

Correspondance

Monsieur le Rédacteur,

J'ai le plaisir de vous dire qu'il n'est pas impossible de prendre des commandes à l'avance parmi nos coopérateurs, ici.

Vous savez que la Coopérative n'a pas encore publié ses prix pour la ficelle d'engrèbage. Or, j'ai obtenu des commandes, en très peu de temps et sans aucune difficulté, pour au-delà de deux chars de ficelle, actuellement. Je m'attends pouvoir compléter un troisième char sous peu.

Nos gens ont même pensé à se procurer leur broche à foin pour l'hiver prochain. J'ai déjà des commandes pour un char de cette marchandise. Il en a été ainsi de la broche à clôture, etc., ce printemps.

Je vous signale ces faits, non pour en tirer une gloire personnelle, mais pour démontrer que les méthodes coopératives que vous vous appliquez à vulgariser par la voix du Bulletin de la Ferme, sont les bonnes.

Sincèrement à vous,

(Signé) LUCIEN DUPUIS, gérant,
 Hébertville-Station.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec surprise, la note que vous rapportiez, la semaine dernière, à l'effet qu'un journal aurait écrit: "La Coopérative, l'an dernier, payait le fromage d'Ontario plus cher que celui de Québec".

D'un autre côté, il m'a fait plaisir de lire la lettre de M. Lussier, venant immédiatement après, couper les ailes à ce canard.

Je me demande si l'oiseau qui a pondu les lignes malicieuses que vous avez rapportées ne se serait pas, par hasard, trompé d'adresse ?

En effet, si je me rappelle bien, il a été clairement expliqué à l'assemblée générale de la Coopérative, en février dernier, que c'est M. Auguste Trudel, de la maison Trudel Ayers Ltd., qui a payé 2c à 3½c plus cher pour du fromage d'Ontario, qu'il ne payait dans Québec. Il avait fait entre autres, un achat de ce genre à une certaine chambre de vente de Sterling, je crois.

Je soumetts donc respectueusement que la Coopérative n'a pas manqué à son devoir envers les fabricants de cette province.

Votre sincèrement dévoué,

(Signé) XXX